Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260303-2026_03_011-DE

St. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 03/03/2026

Date de la convocation
18/02/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
En exercice : 11
Votants : 11

L' an deux mil vingt six et le trois Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, Mme MAUDET Vanessa, M. Mme GUYOT Lydia, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal.
Absents :
Excusés : M. EMERAUD Laurent, RENAUD Ludovic, M. KERAUDY Baudouin,

M. BOULAIS Jacques a été élu secrétaire de séance.

Réf : 2026-03-011

Objet : Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions établies par la commission de finances.

AMICALE LAIQUE - La belle école	305 €
APEL - Ecole Ste Marguerite	305 €
AEP - Ecole Ste Marguerite	305 €
FOOT - Les chevaliers de St Maurice	1 500 €
Les anciens combattants	305 €
La chasse	305 €
Lutte contre les ragondins (versée à la chasse)	450 €
Club des Menhirs	305 €
Détente Loisirs et Culture	305 €
Rénovation de la Chapelle St Maurice	305 €
Club des échecs "La dame blanche"	305 €
Club des supporters	305 €
Jumelage d'amitiés	305 €
Les boules bretonnes de Saint Guyomard	305 €
Banque alimentaire	100 €
Association des donneurs de sang de Malestroit	80 €
Entente morbihannaise du sport scolaire	100 €
ADAPEI Papillons blancs	100 €
Union des sapeurs pompiers du Morbihan	100 €

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition de la commission de finances.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE St-GUYOMARD * 56 (Morbihan) *